



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/81

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 13 février 2024 de l'entreprise AU BON DÉBARRAS sise 24 rue Léon Gauthier à 83400 – HYERES tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communal en vue d'un déménagement rue Jean Aicard,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise AU BON DÉBARRAS est autorisée à faire stationner un véhicule sur la voie publique afin de procéder à un déménagement au n° 09 rue Jean Aicard pour le compte de Monsieur PIGNOL, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée des opérations la rue Jean Aicard sera ponctuellement fermée à la circulation (*stationnement du véhicule uniquement lors des opérations de chargement ou de déchargement*).

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 26 et le mardi 27 février 2024.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 février 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

